

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023-04-26

OBJET : CONVENTION WATTY A L'ECOLE : Avenant n°1

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 06 avril 2023

Date d'affichage : 06 avril 2023

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALLEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Isabelle BALEM, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE
Alain LAMOUR à Pierre BODART
Régine SAINT-JAL à Isabelle BALEM

Madame Catherine GUYADER a été nommée secrétaire de séance.

CONVENTION WATTY A L'ECOLE : Avenant n°1

Depuis la rentrée scolaire 2021, dans le cadre du Projet Educatif Local et en lien avec la Direction de l'Ecologie Urbaine de Brest métropole, le programme ludique de sensibilisation « Watty à l'école » a été mis en place sur la commune de Guipavas. Ce programme fait l'objet d'une convention passée avec l'organisme Eco CO2.

L'objectif de ce programme est de sensibiliser les enfants pour leur apprendre à économiser l'eau et l'énergie et être les ambassadeurs d'une gestion durable des ressources auprès des familles.

Deux classes dans deux écoles de la collectivité participent au programme (Groupe scolaire Jacques Prévert et Notre Dame de Tourbian).

La convention signée avec EcoCO2 en 2021 concernait le déploiement de l'action sur les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

La société Eco CO2 ayant reçu une dérogation du Ministère de la Transition Energétique pour poursuivre ce programme sur une année scolaire 2023-2024, la commune a été sollicitée pour une reconduction de ce programme sur cette année complémentaire.

Le coût de la prestation complémentaire pour la collectivité est de 344,40 €.

Il est proposé au Conseil municipal

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

P.J. : Projet de convention.

Avis des commissions :

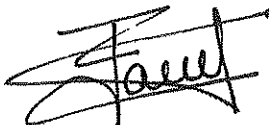
Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 14 AVRIL 2023

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Catherine GUYADER

